

Mise à jour sur les opérations du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

A. Analyse de la situation, notamment les récentes évolutions

La région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord a continué de connaître une instabilité alimentée par les conflits, les transitions politiques et les pressions économiques. En République arabe syrienne, les retours se sont poursuivis, même si le nombre de personnes déplacées dans la région est resté élevé. L'escalade militaire au Moyen-Orient, les hostilités au Liban, les déplacements de population liés à la situation au Yémen et les répercussions des conflits au Mali et au Soudan ont engendré des besoins supplémentaires en matière d'aide humanitaire et de protection. Ces évolutions ont coïncidé avec une baisse de l'aide internationale, ce qui a compromis la capacité des acteurs humanitaires et du développement à maintenir des services de protection et une aide suffisants, à faire face à de nouvelles situations d'urgence et à soutenir la mise en place de solutions.

La situation en Syrie a continué d'évoluer, passant d'une situation marquée par des flux de réfugiés à des dynamiques de retour de plus en plus importantes. À la mi-2026, on estimait à 1,8 million le nombre de Syriens revenus des pays voisins, contre 1,35 million à la fin de l'année 2025. Le rythme des retours s'est ralenti, les décisions étant principalement influencées par l'accès au logement et aux services, les opportunités de moyens de subsistance et les informations sur les conditions de vie dans les régions d'origine. Les opérations militaires et les incursions israéliennes menées dans le sud du pays, les répercussions des violences à Souweida et dans les gouvernorats côtiers de Lattaquié et de Tartous, ainsi que l'instabilité qui règne dans le nord-est ont également pesé sur les conditions de retour et de réintégration. Dans plusieurs régions, les munitions non explosées, les problèmes liés aux documents d'identité et les litiges relatifs au logement, à la terre et à la propriété ont créé des obstacles supplémentaires.

Le HCR a soutenu les retours volontaires et éclairés, surveillé les conditions de protection et apporté son aide aux rapatriés syriens. Le HCR a également soutenu les personnes déplacées en République arabe syrienne et les réfugiés restés dans les pays voisins. En Jordanie, par exemple, les réfugiés restés dans le pays ont continué d'avoir des besoins importants. Les réductions drastiques des financements ont également menacé la continuité des services essentiels dans les camps de Za'atari et d'Azraq, qui constituent un filet de sécurité pour environ 80 000 réfugiés. Dans les pays voisins et au sein même de la République arabe syrienne, l'aide apportée par le HCR comprenait des services de protection, un soutien juridique, des interventions au niveau communautaire et des mesures visant à améliorer l'accès aux services de base dans les zones de retour. Ces opérations se sont déroulées dans un contexte de mobilisation diplomatique et de discussions impliquant les autorités syriennes, les gouvernements donateurs, les institutions financières internationales, les acteurs du développement et le secteur privé, qui portait sur la reconstruction et la relance économique en 2026.

L'escalade militaire impliquant Israël, les États-Unis et l'Iran a eu des répercussions dans toute la région. Les hostilités et l'insécurité ont perturbé les chaînes d'approvisionnement, fait grimper les coûts énergétiques et rendu l'économie incertaine. Dans certaines régions des pays du Conseil de coopération du Golfe, les opérations militaires ont entraîné des pertes humaines et endommagé les infrastructures, et ont perturbé les échanges commerciaux, les déplacements, les transports et la logistique. De même, la Jordanie et l'Irak ont été la cible de

frappes répétées qui ont fait des victimes, endommagé les infrastructures et perturbé les déplacements et l'activité économique, en suscitant des craintes quant à l'extension de l'instabilité et à d'éventuels mouvements de population. En Irak, les frappes contre des campements de réfugiés iraniens ont entraîné un déplacement secondaire de ces familles de réfugiés vers les zones urbaines. De plus, la perspective de mouvements de population en provenance d'Irak a nécessité un suivi plus attentif des dynamiques transfrontalières et des besoins de protection qui en découlent. Dans toutes ces situations, le HCR a collaboré avec les autorités pour mener le suivi de la protection et préparer des plans d'urgence, notamment concernant les capacités d'accueil et les dispositifs d'orientation des personnes ayant besoin d'une protection.

Au Liban, l'aggravation du conflit a fait des victimes dans la population civile, causé des dégâts aux infrastructures et provoqué de nouveaux déplacements de population. Les frappes aériennes et les opérations militaires israéliennes se sont poursuivies en 2026, les forces israéliennes maintenant une présence militaire au nord de la Ligne bleue. Cette présence persistante, les frappes et les démolitions incessantes, ainsi que les ordres d'évacuation répétés ont empêché le retour dans les villages et villes de la région, et ont entraîné des mouvements de population du sud du Liban vers le nord du pays. Selon le gouvernement libanais, plus d'un million de personnes ont été déplacées au cours des premières semaines de l'escalade ayant débuté en mars 2026. Bien que certaines personnes soient par la suite retournées dans leur région d'origine, notamment dans des hébergements provisoires situés à proximité de leur domicile, car leurs maisons ont été endommagées ou détruites, environ 340 000 personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du Liban à la date du 15 septembre 2026. Cette situation d'urgence a accru les besoins humanitaires et de protection, et a exercé une pression supplémentaire sur les communautés et les services publics. Les Libanais déplacés, les réfugiés et les autres groupes concernés avaient besoin d'un hébergement, d'une protection, de soins de santé et d'une aide élémentaire. Le HCR a participé à la réponse d'urgence menée par le gouvernement libanais en assumant des rôles de coordination et d'intervention, et a collaboré avec les autorités et ses partenaires pour venir en aide aux populations déplacées et aux rapatriés, tout en continuant à apporter son aide aux réfugiés déjà présents dans le pays. Les communautés du nord d'Israël ont également été touchées par les hostilités et les tirs transfrontaliers, ce qui a entraîné le déplacement de milliers de personnes pendant plusieurs mois.

En Afrique du Nord, les déplacements de population et les besoins en matière de protection ont continué d'être influencés par la violence et l'insécurité qui règnent dans les pays voisins. Le conflit au Soudan a continué à provoquer des mouvements de population vers l'Égypte et la Libye. Au 31 août 2026, 851 000 réfugiés et demandeurs d'asile soudanais étaient enregistrés auprès du HCR en Égypte ; tandis qu'au 1^{er} septembre 2026, 94 000 étaient enregistrés auprès du HCR en Libye. L'augmentation du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile a mis à rude épreuve les capacités d'enregistrement, d'accueil et d'assistance, tandis que l'accès à un séjour légal, à des documents officiels, à un logement, un emploi et des services est resté compliqué. Alors que le conflit et la situation humanitaire au Soudan n'ont cessé de compromettre les perspectives d'un retour en toute sécurité, le HCR a fourni des informations afin d'aider chacun et chacune à prendre une décision éclairée, et a plaidé en faveur de l'accès à l'asile et à la protection dans les pays d'accueil.

Au-delà des déplacements liés au conflit au Soudan, l'insécurité au Mali a également entraîné des mouvements de population vers la Mauritanie, aggravant ainsi les besoins dans des zones où les services et les moyens de subsistance des communautés d'accueil étaient déjà limités. Plus de 50 ans après leur déplacement, les réfugiés sahraouis des camps situés près de Tindouf continuent de dépendre de l'aide humanitaire et des services essentiels. Les mouvements de population des réfugiés et des demandeurs d'asile vers et en Afrique du Nord, ainsi que vers l'Europe par la Méditerranée, se sont poursuivis, exposant ces personnes à la détention, à l'exploitation, à la traite et à des voyages dangereux. Les discours négatifs et les mesures de gestion des frontières ont continué à restreindre l'accès à l'asile et à la protection. Le HCR a collaboré avec les États et ses partenaires afin de faire progresser l'approche fondée sur les itinéraires, en renforçant les réponses fondées sur les besoins de protection dans le cadre des mouvements mixtes, des procédures d'identification et d'orientation, d'alternatives à la détention et l'accès aux services.

Au Yémen, les hostilités le long de la côte occidentale ont entraîné de nouveaux déplacements de population et accru les besoins en matière d'aide humanitaire et de protection. À la date du 29 septembre, plus de 142 000 personnes avaient été déplacées à l'intérieur du pays depuis le début du mois, tandis que plus de 3000 avaient fui vers Djibouti et la Somalie, parmi lesquelles figuraient des réfugiés et des rapatriés yéménites. Les familles déplacées ont eu besoin d'un hébergement, d'une protection, de documents officiels et d'une aide de base, alors que les communautés d'accueil ont vu leurs services soumis à des pressions supplémentaires. Le HCR a renforcé ses activités de préparation et de réponse en collaborant avec les autorités et ses partenaires, notamment concernant le suivi de la protection, l'hébergement d'urgence et le soutien aux dispositifs d'accueil. L'intervention a été limitée du fait de l'insécurité, des difficultés d'accès, des dommages causés aux infrastructures et du manque de moyens financiers.

Les évolutions de l'année 2026 ont entraîné de nouveaux retours volontaires vers la République arabe syrienne et de nouveaux déplacements de population ailleurs dans la région. Les contraintes économiques, les restrictions dans l'accès à la protection et les pressions croissantes exercées sur les pays d'accueil ont continué à peser sur la mise en œuvre des mesures d'aide. La baisse des financements a contraint le HCR et ses partenaires à hiérarchiser leurs activités, ce qui a limité l'aide apportée dans le cadre de plusieurs opérations. Un soutien continu est nécessaire pour aider les pays d'accueil et les communautés touchées, favoriser le relèvement et la réintégration dans les zones de retour, et développer l'accès à des solutions durables. Les mesures de protection et l'accès à l'asile restent au cœur de la réponse régionale.

B. Progrès et défis dans la réalisation du plan Moyen-Orient et Afrique du Nord 2026

Créer un environnement favorable à la protection

Au cours du premier semestre 2026, le HCR a enregistré plus de 104 900 personnes dans toute la région, soit une baisse de 49 % par rapport à la même période en 2025. Les ressortissants soudanais représentaient plus de la moitié des personnes enregistrées. L'enregistrement est resté un moyen important pour identifier les besoins en matière de protection, délivrer des documents et faciliter l'accès à l'aide et aux services. Les capacités limitées et la hausse des demandes ont eu une incidence sur les délais de traitement dans plusieurs opérations.

Le HCR a continué à mener des opérations d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié dans le cadre de son mandat. Le HCR a également aidé les gouvernements à mettre en place des systèmes nationaux d'asile et à assumer leurs responsabilités en matière d'asile. En Égypte, la publication en 2026 du décret d'application de la loi sur l'asile de 2024 a favorisé la transition vers un système d'asile national. Le HCR a mené des discussions avec le gouvernement concernant le transfert des responsabilités, les garanties procédurales et la continuité de la protection et des services pendant la période de transition. Face à l'afflux croissant de nouveaux arrivants, et du fait des contraintes opérationnelles et des capacités limitées, le HCR s'est efforcé d'améliorer le traitement des dossiers tout en préservant l'intégrité des procédures. Il a également fourni des conseils aux États concernant les procédures d'accueil, de filtrage et d'orientation dans les contextes de mouvements mixtes.

En mai 2026, le HCR a publié une mise à jour de ses considérations relatives à la protection internationale pour les demandeurs d'asile originaires de la République arabe syrienne. Ces lignes directrices réévaluent les besoins en matière de protection internationale, afin de faciliter l'accès à l'asile, la prise de décision au cas par cas et le respect du principe de non-refoulement. En République arabe syrienne, le décret présidentiel n° 13 de 2026 a établi une voie d'accès à la nationalité pour les personnes concernées par le recensement d'Al-Hasakeh de 1962. Plus de 11 000 demandes ont été déposées avec le soutien du HCR. Le HCR a également fourni des informations et des conseils juridiques, tout en facilitant l'accès aux documents d'état civil. En collaboration avec la Ligue des États arabes, le HCR a poursuivi la mise en œuvre de la Déclaration arabe sur l'appartenance et l'identité juridique, notamment par le biais d'actions menées dans les domaines de l'état civil, de la nationalité et de la prévention de l'apatridie.

Garantir des droits fondamentaux dans des environnements sûrs

Le HCR a continué à plaider pour que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les apatrides puissent bénéficier d'une protection et exercer leurs droits. Le but des activités a été de réduire le risque de refoulement, d'expulsion et de détention arbitraire ; de favoriser l'accès à un séjour légal et à un titre de séjour ; et de renforcer les garanties accordées aux personnes ayant besoin d'une protection internationale dans des contextes de mouvements mixtes. Le HCR a fourni une assistance juridique et un soutien technique, et a dialogué avec les autorités au sujet des garanties procédurales et de l'accès à la protection. Il a également contribué à l'identification et à l'orientation des cas, notamment ceux concernant des enfants, des victimes de violences basée sur le genre, des personnes en situation de handicap et des personnes ayant besoin d'un accompagnement juridique ou psychosocial.

En 2026, 292 000 personnes devraient bénéficier de programmes de prévention et de réponse contre la violence basée sur le genre dans toute la région. Ces activités comprennent la prise en charge des dossiers, le soutien psychosocial, l'aide juridique, l'orientation vers des services spécialisés et la prévention au sein de la communauté. Les survivantes et les personnes à risque se sont heurtées à des obstacles pour accéder aux services, notamment du fait d'une disponibilité limitée, des coûts, des exigences liées aux documents, des restrictions de mouvement et des préoccupations liées à la sécurité et à la confidentialité. Les contraintes budgétaires ont eu une incidence sur le financement des services spécialisés dans plusieurs opérations.

Autonomiser les communautés et réaliser l'égalité de genre

Le HCR a soutenu la protection de l'enfance grâce à des partenariats avec des acteurs du monde de la jeunesse, du sport et de la protection de l'enfance, ainsi qu'avec des bailleurs de fonds. Parmi ces activités figuraient la prise en charge des dossiers, la recherche des familles et le regroupement familial, l'accompagnement des mineurs non accompagnés et séparés de leur famille, ainsi que des mesures visant à améliorer l'accès à l'éducation. Dans le cadre de l'intervention menée en Égypte pour faire face à la crise soudanaise, 68 500 élèves soudanais ont bénéficié de bourses pour leur éducation durant l'année scolaire 2025/2026, dont 1040 enfants en situation de handicap et 2500 mineurs non accompagnés ou séparés de leur famille.

Ces bourses ont favorisé la scolarisation et aidé les familles à faire face aux dépenses liées à l'éducation.

Le HCR a encouragé la protection, la responsabilisation et la participation au niveau communautaire en s'appuyant sur la communication, l'engagement en ligne et le renforcement des capacités. La boîte à outils « Communication and Transparency Toolbox » de la région, ainsi que les initiatives d'apprentissage au niveau régional, ont renforcé les activités de protection et de gestion de l'information. La transition vers l'outil participatif numérique « Global Digital Participatory Tool » en Mauritanie, en République arabe syrienne et au Yémen, la modernisation des pages d'aide en Algérie, en Jordanie et en Israël, ainsi que les modifications apportées à la plateforme Syria Is Home ont permis d'améliorer l'accès à l'information et les mécanismes de commentaires. Ces outils ont fourni des informations sur l'aide, les services, les droits et les procédures, et permis aux populations concernées de poser des questions et de faire part de leurs commentaires.

Des réfugiés, des organisations dirigées par des réfugiés et des organisations communautaires ont participé à des processus régionaux et mondiaux, notamment comme membres de la cohorte 2026–2028 du Conseil consultatif mondial, et dans le cadre des consultations aboutissant au Dialogue du Haut-Commissaire organisé en décembre. Le HCR a soutenu la tenue de consultations avec les communautés concernées, ainsi que la participation de représentants des réfugiés à la planification et à l'évaluation des programmes. Le soutien apporté par la Fondation Mastercard en Égypte a permis de renforcer les capacités des organisations dirigées par des réfugiés à mettre en œuvre des

activités communautaires, notamment des initiatives axées sur la protection, l'inclusion et l'égalité de genre.

Trouver des solutions

Dans toute la région, l'évolution des dynamiques des déplacements de population a renforcé la nécessité d'adopter une approche fondée sur des solutions variées. Conformément à la vision « 50 by 35 » de l'organisation, l'approche régionale encourage le retour volontaire, l'inclusion, la réinstallation et les voies complémentaires dans le cadre d'une stratégie de solutions globales. Pour que ces efforts progressent, il faudra un engagement soutenu de la part des États ainsi que la mise à disposition de places et de programmes adaptés.

Les besoins estimés pour la réinstallation des réfugiés syriens ont diminué de 60 %, ce qui s'explique par l'augmentation des retours volontaires et par un réajustement de la réinstallation comme solution sein de la réponse plus large. En revanche, les besoins estimés pour les réfugiés soudanais ont augmenté de plus de 25 %, les déplacements vers l'Afrique du Nord se poursuivant. La réinstallation reste donc essentielle pour les réfugiés exposés à des risques en matière de protection ou n'ayant pas accès à d'autres solutions, même si le nombre de places disponibles continue d'être insuffisant par rapport aux besoins identifiés. Des voies complémentaires, notamment le regroupement familial, la mobilité éducative et de travail, ont offert des opportunités supplémentaires aux réfugiés et soutenu les pays d'accueil ; le HCR collabore avec les États et ses partenaires pour maintenir ces programmes.

Le HCR a également contribué à l'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux dans toute la région. Au Maroc, les réfugiés ont pu bénéficier, au même titre que les communautés d'accueil, de services d'éducation, de soins de santé, de moyens de subsistance et d'une protection sociale, tandis que le gouvernement irakien a mis en place un projet pilote d'enregistrement en ligne visant à intégrer les réfugiés dans le système national de protection sociale. En Jordanie, les partenariats établis par le HCR avec les institutions nationales et le secteur privé ont permis de soutenir la formation professionnelle, l'emploi, l'entrepreneuriat et la protection sociale des réfugiés. Parallèlement, en Mauritanie, le nexus aide humanitaire-développement-paix a permis de renforcer les systèmes nationaux et de développer les perspectives d'avenir pour les réfugiés et les communautés d'accueil.

C. Informations financières

Pour 2026, le budget global des besoins pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ayant été approuvé par le Comité exécutif lors de sa session plénière annuelle en octobre 2025, s'élevait à 1628 milliard de dollars.

Au 31 août 2026, la répartition des besoins par domaine d'impact est la suivante : créer un environnement favorable à la protection, 287 millions de dollars ; garantir les droits fondamentaux dans des environnements sûrs, 763 millions de dollars ; autonomiser les communautés et réaliser l'égalité de genre, 209 millions de dollars ; et trouver des solutions, 370 millions de dollars.

Au 30 septembre 2026, 33 % (534 millions de dollars) des besoins financiers de la région pour 2026 étaient couverts, en tenant compte de la répartition indicative des contributions affectées de manière souple.